



Faire de l'Emploi notre Label

Contact : [contact@groupe-fel.fr](mailto:contact@groupe-fel.fr)

Téléphone : 05.55.79.06.06

## SSIAP 1

### AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

#### PUBLIC

Tout personnel souhaitant obtenir le diplôme SSIAP 1

#### DUREE :

10 jours par personne, soit 70 heures avec examen

#### PROFIL FORMATEUR

Formateur Sécurité SSIAP 3

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

De 4 à 12 personnes Maximum

### PROGRAMME

<b>Pré requis</b>	<p><b>Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Soit PSC 1, soit PSE 1 acquis depuis moins de 2 ans ou SST <u>en cours de validité</u></li> <li>* Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante</li> <li>* Aptitude médicale de – de 3 mois.</li> </ul>
-------------------	--

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
1ère partie Le feu et ses conséquences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le feu</li> <li>- Comportement au feu</li> </ul>	6h00
2ème partie Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principes de classement des établissements</li> <li>- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie</li> <li>- Desserte des bâtiments</li> <li>- Cloisonnement d'isolation des risques</li> <li>- Evacuation du public et des occupants</li> <li>- Désenfumage</li> <li>- Eclairage de sécurité</li> <li>- Présentation des différents moyens de secours</li> </ul>	17h00
3ème partie Installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations électriques</li> <li>- Ascenseurs et nacelles</li> <li>- Installations fixe d'extinction automatique</li> <li>- Colonnes sèches et humides</li> <li>- Système de sécurité incendie</li> </ul>	9h00
4ème partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service de sécurité</li> <li>- Présentation des consignes de sécurité et main courante</li> <li>- Poste de sécurité</li> <li>- Rondes de sécurité et surveillance des travaux</li> <li>- Mise en œuvre des moyens d'extinction</li> <li>- Appel et réception des services publics de secours</li> <li>- Sensibilisation des occupants</li> </ul>	18h00
5ème partie Concrétisation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites applicatives</li> <li>- Mises en situation d'intervention</li> </ul>	17h00

EVALUATION		
Epreuve écrite	QCM de 30 questions	30 min
Epreuve pratique	Ronde avec anomalies et sinistre	15 min / stagiaire



*Faire de l'Emploi notre Label*

## **1<sup>ère</sup> partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES**

- LE FEU
- COMPORTEMENT AU FEU

## **2<sup>ème</sup> partie : SECURITE INCENDIE**

- PRINCIPES DE CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS
- FONDAMENTAUX ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE
- DESSERTE DES BÂTIMENTS
- CLOISONNEMENT D'ISOLATION DES RISQUES
- ÉVACUATION DU PUBLIC ET DES OCCUPANTS
- DÉSENFUMAGE
- ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ
- PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE SECOURS

## **3<sup>ème</sup> partie : INSTALLATIONS TECHNIQUES**

- INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
- ASCENSEURS et NACELLES
- INSTALLATIONS FIXES D'EXTINCTION AUTOMATIQUE
- COLONNES SÈCHES ET HUMIDES
- SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

## **4<sup>ème</sup> partie : RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- LE SERVICE DE SÉCURITÉ
- PRÉSENTATION DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET MAIN COURANTE
- POSTE DE SÉCURITÉ
- RONDES DE SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
- MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION
- APPEL ET RÉCEPTION DES SERVICES PUBLICS DE SECOURS
- SENSIBILISATION DES OCCUPANTS

## **5<sup>ème</sup> partie : CONCRÉTISATION DES ACQUIS**

- VISITES APPLICATIVES
- MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Les apports théoriques et les échanges se succéderont tout au long de la formation, avec des contenus théoriques mais aussi des situations vécues par l'intervenant ou les membres des équipes.

Remise d'un support de cours.

Questionnaire de satisfaction



Faire de l'Emploi notre Label

## Certification

Le candidat sera certifié et se verra délivré un diplôme SSIAP 1 s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1<sup>re</sup> présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Délivrance d'une fiche individuelle d'examen pour les candidats ajournés à l'une ou l'autre épreuve leur permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année

En cas d'échec à l'une des épreuves, nous proposons au candidat d'approfondir ses connaissances et compétences puis de le représenter à un nouvel examen dans un délai maximum d'un an et ce à titre gracieux.

## Taux de réussite à l'examen en 2019 : 100%

Suite de parcours possible : SSIAP 2 Chef d'équipe de sécurité incendie

Passerelle sapeurs-pompiers, pompiers militaires vers diplôme SSIAP 1 = Module complémentaire (6,5 jours)

Débouchés possibles :

- Sécurité publique
- Management de la sécurité privée
- Sécurité et surveillance privées

## Modalités et délais d'accès :

Inter : LIMOGES

31/08/2020 au 11/09/2020

07/12/2020 au 18/12/2020

Intra : Dans vos locaux

Le calendrier est fixé avec l'entreprise puis une demande d'ouverture de session est réalisée (**au minimum** deux mois avant le début de la formation) auprès des Services d'Incendie et de Secours afin de valider la date de début de formation ainsi que la date d'examen..

Dossier d'inscription à réaliser auprès de nos services

## Coût de la formation

Inter : 1200 € Nets / Personne

Intra : 880 € Nets / Jour / Groupe (de 4 à 12 personnes)

Formation éligible au CPF

## Financement

Vous êtes salarié ou agent public vous pouvez demander une prise en charge financière :

- soit dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise / établissement
- soit dans le cadre de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**

Vous êtes demandeur d'emploi

- par le biais de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** et/ou **Pole Emploi**

## Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf contre indication médicale ou restriction liée à l'inhabilité.